

# ➔ LES REVENUS

**En 2016, l'Oise pointe au 21ème rang des départements français les plus favorisés où la moitié des ménages disposent d'un revenu annuel supérieur à 21 210 euros,**

contrastant avec les autres départements des Hauts-de-France respectivement 77ème pour la Somme, 85ème pour le Nord, 89ème pour l'Aisne et 94ème le Pas-de-Calais (18 370 euros).

L'Oise est proche de ses voisins franciliens, par exemple le Val d'Oise qui enregistre un revenu annuel médian de 21 259 euros.

Le grand nombre d'actifs travaillant en Île-de-France où les salaires sont plus élevés et le niveau de vie le plus important de France, exerce une pression à la hausse sur les salaires versés dans le département.

Le niveau de vie fluctue aussi en fonction du lieu d'habitation des ménages. Les revenus les plus élevés se localisent donc logiquement dans les communes du sud de l'Oise, mais aussi dans celles périurbaines, en première couronne, autour des villes centres que sont Beauvais et Compiègne. Elles sont devenues des lieux de résidence privilégiés bénéficiant notamment de la croissance démographique grâce à l'installation de ménages actifs plutôt jeunes au détriment des pôles urbains où résident par exemple plus de jeunes en début de carrière, de familles monoparentales, de chômeurs ou de personnes seules.

Dans l'Oise, les revenus disponibles sont constitués principalement en moyenne par 60 % de revenus salariaux, 26 % de retraites, 3 % d'indemnités de chômage, ainsi que par 2,5 % de prestations familiales et 2 % de minima sociaux.

On compte dans le département 390 000 personnes actives et 37 000 retraités.

13 % des Isariens ont un niveau de vie inférieur à 1 026 € par mois correspondant au seuil de pauvreté. Ce pourcentage, qui a augmenté de deux points en dix ans, reste très en retrait des proportions régionales et nationales.

Les familles monoparentales sont les plus touchées. Elles ont, dans 80 % des cas, comme chef de famille une femme en situation d'emploi précaire (temps partiel, CDD, ...).

Un Isarien de moins de 30 ans sur 5 peut être qualifié "pauvre", ce qui n'est le cas que d'un habitant de l'Oise sur 15 de plus de 60 ans. Ce phénomène chez les jeunes s'explique en partie par la précarité de leurs emplois (CDD, emplois aidés), moins rémunérateurs et un taux de chômage plus élevé que pour les autres tranches d'âge.

Un exemple de disparité régionale : le taux de pauvreté des jeunes Isariens est inférieur de 12 points à celui des jeunes habitants du Pas-de-Calais.

## Les définitions de l'INSEE

La médiane du revenu fiscal ou **revenu médian** partage les salariés en deux groupes tels que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins que cette valeur et l'autre moitié gagne plus.

Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

Le **revenu fiscal** est la somme des revenus déclarés à l'administration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu avant tout abattement.

Un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, 1 026 euros par mois en 2016, soit 60 % du niveau de vie médian national.

## Dans l'Oise en 2016

**Salaire net horaire moyen : 14,50 euros**

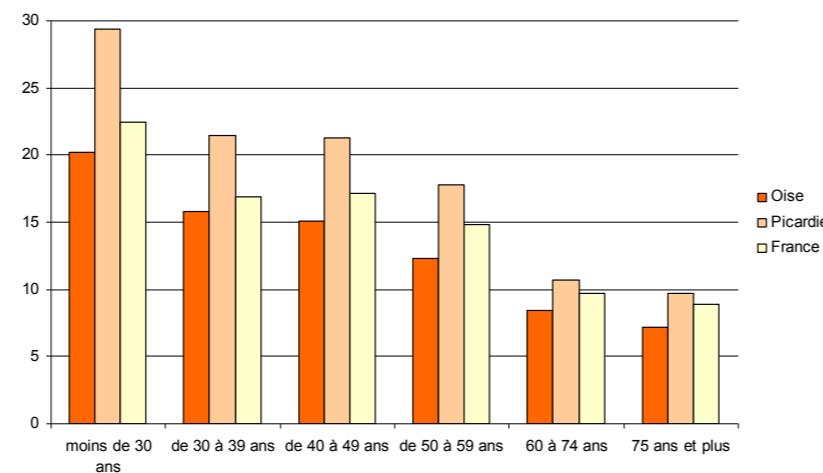
**322 268 foyers fiscaux** dont 54,8 % imposables

**Revenu net déclaré moyen annuel : 23 120 euros**

## Un isarien sur 8 vit sous le seuil de pauvreté

	2016	2014	2012
<b>Oise</b>	<b>13,1%</b>	<b>13,0%</b>	<b>12,8%</b>
Somme	17,1%	17,0%	16,8%
Val d'Oise	16,8%	16,6%	16,2%
Hauts-de-France	18,3%	18,3%	18,1%
Île-de-France	15,7%	15,6%	15,0%
France	14,7%	14,7%	14,3%
<b>Seuil de pauvreté (euros/mois)</b>	<b>1 026</b>	<b>1 010</b>	<b>996</b>

## Taux de pauvreté 2016 dans chaque tranche d'âge



Tous les chiffres de cette planche sont de source INSEE

## Le revenu disponible

Le **revenu disponible** par unité de consommation (UC) d'un ménage, également appelé "**niveau de vie**", correspond au revenu qui peut être utilisé pour consommer ou épargner.

L'**unité de consommation (UC)** permet de comparer le niveau de vie des ménages en utilisant une mesure du revenu corrigé. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** est l'ensemble des revenus d'activité (salaires, traitements, indemnités chômage, revenus des activités non salariées), des pensions, retraites ou rentes, des revenus du patrimoine ou autres revenus financiers et des prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, sont déduits les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

## ... annuel médian en 2016

	Revenu disponible médian	Part des activités	Part des pensions, retraites, ...	Part des revenus du patrimoine	Part des prestations sociales	Part des impôts
<b>Oise</b>	<b>21 210</b>	<b>77,2 %</b>	<b>26,3 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>-16,6 %</b>
Somme	19 415	70,0 %	29,9 %	8,7 %	6,9 %	-15,5 %
Val d'Oise	21 259	83,3 %	22,3 %	6,8 %	5,7 %	-18,1 %
Hauts-de-France	19 249	72,2 %	27,7 %	7,8 %	7,6 %	-15,3 %
Île-de-France	22 906	85,4 %	21,6 %	10,8 %	4,4 %	-22,2 %
France métropolitaine	20 809	73,5%	28,5%	10,0%	5,4%	-17,4%

## ... annuel médian dans l'Oise

